Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202614AR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**: 15**
CONSEILLERS PRESENTS	**13**
VOTANTS	**15**

SEANCE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril 2026 les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25 mars 2026 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 20 heures

ETAIENT PRESENTS : Anne-Hélène HALLET, ANDRE Loïc, BENOIT Sally, CHRISTIEN Julie, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE MOAL Anne-Marie, LE QUELLENNEC Gaëlle, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : ARTHUR Marie par CHRISTIEN Julie, LE BELLEGUY David par Anne-Hélène HALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE CHRISTIEN

Délibération 2026-14 AR

Règlement intérieur du conseil municipal

Après retrait de la délibération erronée, cette version ANNULE et REMPLACE la délibération 2026-14

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260618-202614AR-DE

Lecture du règlement annexé.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix en abstention

- ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente

Décision

Pour : 12	Abstention : 3	Contre :

Le 03 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET

